



Problemes découverts suite signature du bail

Par **aurélien34**, le **05/07/2010** à **09:33**

Bonjour,

J'ai signé un bail pour un F2 sur montpellier pour effet à partir du 01/07 avant de procéder à l'état des lieux.

Ce dernier ayant révélé de nombreux problemes (fuites d'eau au niveau du compteur, infiltrations d'eau par les fenêtres, pas d'eau chaude, [s]aucune aérations ni VMC dans la cuisine contenant la chaudière a gaz, chaudiere pas révisée depuis + d'un an[/s], vmc des toilettes HS, volets ne se verouillent pas, ...), est'il possible de casser le bail, et si la réponse est non comment exiger les réparations ???

Nous sommes tres déçus et surtout inquiets car nous avons déjà payer la caution, les frais d'agence ainsu que le premier loyer alors que nous n'avons toujours pas pu, vu ces problemes, entrer dans l'appartement ...

Merci par avance de nous apporter votre aide...